

ANNEXE 1 : TARIFS DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE MAKEMO

Applicables au 1^{er} mars 2026

ÉNERGIE EN BASSE TENSION

ÉNERGIE		
Désignation	Tranche	Prix unitaire (XPF HT / kWh)
Tarif «Petits consommateurs» (puissance souscrite ≤3,3 kVA)	Tranche 1 : 0 à 240 kWh/mois	12,09
	Tranche 2 : Au-delà de 240 kWh/mois	31,60
Tarif «Classique»	Tranche 1 : 0 à 150 kWh/mois	22,35
	Tranche 2 : De 151 à 240 kWh/mois	23,67
	Tranche 3 : De 241 à 360 kWh/mois	41,29
	Tranche 4 : Au-delà de 360 kWh/mois	43,14
Tarif «Eclairage public»	Tranche unique	34,49
Tarif «Usages professionnels et autres usages»	Tranche 1 : 0 à 500 kWh/mois	36,78
	Tranche 2 : De 501 à 1 000 kWh/mois	37,59
	Tranche 3 : Au-delà de 1 000 kWh/mois	40,12
Tarif «Compteurs à Pré-paiement»	≤2,2 kVA	13,51
	≤3,3 kVA	21,23
	>3,3 kVA	30,28

PRIME D'ABONNEMENT MENSUELLE

Tarif «Petits consommateurs»	267 XPF x kVA
Tarif «Classique»	452 XPF x kVA
Tarif «Eclairage public»	406 XPF x kVA
Tarif «Usages professionnels et autres usages»	406 XPF x kVA

TAXES

Taxes Municipales	Applicables dans chaque commune	
T.V.A.	sur Énergie	5%
	sur Prime d'Abonnement	5%
	sur Avance Sur Consommation	5%
Autres	Contribution de Solidarité sur l'Électricité (CSE)	6,30XPF/kWh

AVANCE SUR CONSOMMATION

Tarif «Petits consommateurs» et Tarif «Classique»	
ASC = 25 x P x kVA soit : 975 XPF HT x kVA	P = 39,00
Autres tarifs «Eclairage public», «Usages professionnels et autres usages»	
ASC = 50 x P x kVA soit : 1 950 XPF HT x kVA	P = 39,00

Contacts Utiles :

Infos Conseils - Dépannage : **87 765 390**

Par courrier : EDT ENGIE - BP 8021 - 98702 FAA'A PUURAI

Par mail : clientele@edt.engie.com - En ligne : www.edp.pf - Facebook : **EDT ENGIE**



ANNEXE 2 : BORDEREAU DES FRAIS NON DIRECTEMENT LIÉS À LA FOURNITURE D'ÉNERGIE MAKEMO (BASSE TENSION)

Applicable au 1^{er} janvier 2026

PRESTATIONS	MONTANT HT (en XPF)	MONTANT TTC (en XPF)
Prestations liées au Contrat d'Abonnement		
Frais de gestion du contrat d'abonnement (souscription, modification, résiliation)		Non facturé
Edition des documents clients (souscription, modification, résiliation)		Non facturé
Frais de gestion d'un échéancier de paiement (mise en place, suivi)		Non facturé
Frais de déplacement pour intervention suite résiliation		Non facturé
Pénalités et interventions pour impayés		
Frais de relance pour impayés⁽¹⁾ (Envoi d'un courrier en recommandé simple)	864	907
Frais de coupure pour impayés au compteur (Déplacement et intervention de coupure, Déplacement et intervention de reconnexion le jour ouvré suivant le règlement)	9 654	10 138
Prestations diverses		
Frais de contrôle comptage par étalonnage (Déplacement et pose et dépose d'un enregistreur ou compteur témoin)	14 038	15 863
Frais de fraude		
Frais de fraude au compteur (Déplacement et intervention de coupure, constitution d'un dossier et traitement administratif)	34 200	38 646
Frais de fraude avec changement de compteur (Déplacement et intervention de coupure, constitution d'un dossier et traitement administratif, et remplacement du panneau de comptage)	90 861	102 673
Autres services clientèle		
Abonnement à l'agence en ligne		Non facturé
Services liés à l'Auto-relève		Non facturé
Abonnement à l'application mobile		Non facturé
Abonnement aux SMS infos EDT		Non facturé
Envoi mensuel par mail de la facture (e-facture)		Non facturé
Impression ou envoi de duplicata de facture		Non facturé

(1) Cette valeur est actualisée à chaque changement du tarif correspondant par les services postaux.

Les frais ci-dessus sont actualisés chaque année conformément à la convention de délégation de service public de production et de distribution publique d'énergie électrique de la commune de Makemo.